

Notre ministre de la Justice (M. le baron J. d'Anethan) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

l'enregistrement et des domaines à Uccle.
(Monit. du 1^{er} avril.)

243. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal qui accepte la démission de M. d'Hoffschmidt de ses fonctions de ministre des travaux publics.* (Monit. du 31 mars 1846.)

Léopold, etc. Revu notre arrêté du 6 février dernier prescrivant le transfert à Saint-Gilles du bureau de l'enregistrement et des domaines établi à Uccle ;

Considérant qu'il résulte d'un certificat délivré par l'autorité communale de Saint-Gilles, le 12 de ce mois, qu'il n'existe dans cette commune aucun local convenable pour y établir le bureau de l'enregistrement et des domaines ;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Léopold, etc. Vu les démissions offertes sous la date du 2 mars 1846 par les sieurs baron J. d'Anethan, A. Dechamps, J. Malou et C. d'Hoffschmidt, de leurs fonctions respectives de ministres de la justice, des affaires étrangères, des finances et des travaux publics, et par nos ministres d'État comte de Muelenaere et baron d'Huart, de leur qualité de membres de notre conseil des ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La démission offerte par le sieur C. d'Hoffschmidt, est acceptée.

Il sera sursis, jusqu'à disposition ultérieure, à l'exécution de notre arrêté du 6 février dernier. Provisoirement le bureau de l'enregistrement et des domaines à Uccle restera fixé dans ladite commune d'Uccle.

Notre ministre des finances (M. J. Malou) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 2. Les démissions offertes par les sieurs baron J. d'Anethan, A. Dechamps, J. Malou, comte de Muelenaere et baron d'Huart ne sont pas acceptées.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur (M. le comte de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

247. — 31 MARS 1846. — *État dressé par le ministre de l'intérieur (M. S. Van de Weyer), en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 23 au samedi 28 mars 1846.* (Monit. du 1^{er} avril 1846.)

244. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal qui nomme le général Frisse ministre de la guerre.* (Monit. du 31 mars 1846.)

Léopold, etc. Le lieutenant général baron Frisse est nommé notre ministre de la guerre.

Notre ministre de l'intérieur (M. le comte de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

245. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal qui nomme M. G. J. de Bavay, ministre des travaux publics.* (Monit. du 31 mars 1846.)

Léopold, etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le sieur G. J. de Bavay, secrétaire général du département des travaux publics est nommé notre ministre des travaux publics.

Notre ministre de l'intérieur (M. de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Anvers,	80	25 40	105	17 16
Arlon,	530	25 25	200	19 "
Bruges,	716	24 37	181	17 03
Bruxelles,	2,153	23 44	138	18 08
Gand,	480	22 42	171	17 87
Hasselt,	250	26 05	1,179	19 08
Liège,	3,985	23 90	1,175	17 15
Louvain,	1,330	25 64	338	20 08
Mons,	3,500	23 18	900	14 96
Namur,	184	24 75	59	17 77
Totaux . . .	13,228		4,444	
Prix moyen	23 74	17 58

248. — 31 MARS 1846. — *Loi qui érige le hameau de Stockroye en commune (1).* (Monit. du 2 avril 1846.)

246. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal qui maintient provisoirement le bureau de*

(1) Rapport à la chambre des représentants par

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le hameau de Stockroye, dépendant actuellement de la commune de Zolder, province de Limbourg, est détaché de ladite commune et érigé en commune distincte sous le nom de commune de *Stockroye*. Les limites sont fixées conformément à la ligne de démarcation indiquée par un liséré bleu A, B, C, au plan annexé à la présente loi.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre des conseillers à être dans la nouvelle commune et dans celle de Zolder, seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de la population.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. S. Van de Weyer.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. S. Van de Weyer) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

251. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal portant création d'une place de commis greffier surnuméraire au tribunal de Namur.* (Moniteur du 3 avril 1846.)

Léopold, etc. Vu la demande du sieur Hock, greffier du tribunal de première instance de Namur, tendant à obtenir l'autorisation de faire admettre près de ce siège un commis greffier surnuméraire ;

Vu la délibération dudit tribunal ;

Vu l'art. 44 de la loi du 4 août 1832 ;

Sur la proposition de notre ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Il sera adjoint aux commis greffiers attachés au tribunal de première instance de Namur, un commis greffier surnuméraire, qui n'aura droit à aucun traitement ni salaire à charge du trésor.

Notre ministre de la justice (M. le baron J. d'Aethan) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

249. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Bourdin chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 2 avril 1846.)

Motifs. « Voulant reconnaître, par un témoignage public de notre bienveillance, les services rendus dans sa carrière notariale de plus de 40 ans par le sieur Bourdin (J. L. D.), ancien notaire de la liste civile à Bruxelles. »

250. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal portant convocation des collèges électoraux réunis des districts d'Ostende, Furnes et Dixmude.* (Monit. du 3 avril 1846.)

Léopold, etc. Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du sénat, en date du 20 mars 1846, duquel il résulte que M. le baron Van Hoobrouck de Mooreghem, sénateur du district électoral formé par les arrondissements réunis d'Ostende, Furnes et Dixmude, ayant été élu par le district de Roulers, a opté pour ce dernier district ;

Vu les articles 49 et 50 de la loi électorale, du 3 mars 1831 ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les collèges électoraux réunis des districts d'Ostende, Furnes et Dixmude, sont convoqués pour le 16 avril 1846, à l'effet d'élire un membre du sénat.

252. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal nommant plusieurs généraux majors, officiers de l'ordre de Léopold, en considération de leurs bons services et des preuves de zèle et de dévouement qu'ils continuent à donner.* (Monit. du 12 avril 1846.)

253. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Gamache, chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 12 avril 1846.)

Motifs. « Voulant donner un témoignage de notre satisfaction au capitaine pensionné Gamache, pour les bons services qu'il n'a cessé de rendre pendant sa longue carrière militaire. »

254. — 31 MARS 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Jacques chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 17 avril 1846.)

Motifs. « Voulant, par un témoignage public, reconnaître les services rendus par le sieur Jacques (Jean-Théodore-Hubert), commissaire de

M. de Corswarem le 2 mars 1846. — Adoption le 17, à l'unanimité des 56 membres présents.

Rapport au sénat le 18 mars 1846, par M. le

vicomte Desmanet de Biesme. — Adoption sans discussion le 19 à l'unanimité des 27 membres présents.